



# CEROM

Comptes Économiques  
Rapides pour l'Outre-mer



## Dix ans après la crise de 2007-2008 Pauvreté et inégalités de revenus reculent à La Réunion

*Malgré la forte récession économique en 2009 et 2010, la pauvreté recule fortement à La Réunion entre 2007 et 2016 (- 9 points). Toutefois, en 2016, le taux de pauvreté à La Réunion reste l'un des plus élevés de France : 39 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté métropolitain (1 026 euros par mois et par unité de consommation). Cette baisse du taux de pauvreté à La Réunion fait suite à une hausse des revenus plus rapide qu'en métropole, sauf pour les 20 % plus aisés. En conséquence, même si elles restent bien plus élevées qu'en métropole, les inégalités de revenus diminuent fortement sur l'île depuis 2007. C'est au Sud et à l'Est, où elle culminait en 2007, que la pauvreté baisse le plus. La pauvreté recule pour toutes les catégories de la population, mais elle concerne toujours davantage les enfants.*

*Par rapport à la situation de 2007, une meilleure insertion sur le marché de l'emploi et davantage de prestations sociales favorisent cette hausse des revenus encore plus soutenue pour les plus modestes. Ces derniers restent cependant, plus qu'ailleurs, fortement dépendants des prestations sociales : pour les 40 % des Réunionnais les plus modestes, les prestations sociales constituent en moyenne 55 % du niveau de vie, contre 20 % pour leurs homologues métropolitains.*

*Les Réunionnais au niveau de vie intermédiaire profitent quant à eux davantage de l'embellie du marché du travail, facteur essentiel pour sortir de la pauvreté : 80 % de leur revenu disponible supplémentaire provient des revenus d'activité. Pensions et retraites contribuent également à l'accroissement de leurs revenus. À l'opposé, les revenus des 20 % les plus aisés diminuent par rapport à 2007, mais restent les plus proches de ceux de leurs homologues métropolitains.*

Dix ans après la crise financière de 2007, le taux de pauvreté monétaire est en net recul à La Réunion. En métropole, celui-ci s'est au contraire régulièrement accru jusqu'en 2011, pour se stabiliser autour de 14 % depuis 2012. En 2016, 39 % de la population réunionnaise vit sous le seuil de pauvreté métropolitain (1 026 euros par mois et par unité de consommation – *figure 1*), soit neuf points de moins qu'en 2007. Pourtant, la récession économique de 2009 et 2010 a ébranlé l'ensemble des acteurs économiques, avec un pouvoir d'achat des Réunionnais en stagnation de 2008 à 2013. Le redémarrage de l'emploi en 2010 et le dynamisme des prestations sociales ont permis d'atténuer les effets de la contraction de l'activité. La reprise économique à partir de 2014 entraîne un rebond du pouvoir d'achat (+ 2,4 % par an entre 2014 et 2017), dont les ménages les plus modestes ne sont pas exclus.

### **La pauvreté recule pour tous les types de ménages**

En 2016, 332 000 personnes vivent sous le seuil de pauvreté métropolitain, soit 44 000 de moins qu'en 2007. Les mineurs

sont particulièrement concernés par la pauvreté : 115 000 vivent dans un ménage pauvre, soit la moitié d'entre eux. Le taux de pauvreté des enfants reste à un niveau élevé (48 %) et diminue moins vite que pour l'ensemble de la population (- 7 points contre - 9 points). De leur côté, les seniors sont relativement moins touchés par la pauvreté : 31 % des personnes vivant dans des ménages qui perçoivent des retraites ou le minimum vieillesse le sont en 2016 (- 8 points).

Malgré sa diminution sensible, le taux de pauvreté à La Réunion demeure à un niveau bien plus élevé qu'en métropole. En effet, le déficit d'emplois reste important. En 2016, 46 % des personnes en âge de travailler ont un emploi, contre 64 % en métropole. Pour autant, avoir un emploi ne suffit pas toujours pour éviter une situation de pauvreté. Ainsi, parmi les ménages dont les revenus d'activité (salaires et revenus des travailleurs indépendants) sont la principale ressource déclarée, 22 % se situent en dessous du seuil de pauvreté en 2016. C'est deux fois plus qu'en métropole.

## 1. La pauvreté recule de neuf points à La Réunion entre 2007 et 2016

Principaux indicateurs de la pauvreté à La Réunion et en Métropole

	La Réunion		Métropole	
	2016	Évolution 2007-2016	2016	Évolution 2007-2016
<b>Taux de pauvreté (en %)</b>	39,0	- 9 points	14,0	+ 0,4 point
<b>Niveau de vie médian mensuel (en euros par UC)</b>	1 230	+ 20,7 %	1710	+ 2,0 %
<b>Niveau de vie mensuel médian des personnes en situation de pauvreté (en euros par UC)</b>	780	+ 10,9 %	820	+ 1,4 %
<b>Rapport interdécile (D9/D1)</b>	4,6	- 1,0	3,4	0,0

Lecture : En 2016, 39 % des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté métropolitain. La moitié des Réunionnais ont un niveau de vie mensuel inférieur à 1 230 euros. Parmi les personnes pauvres, la moitié ont un niveau de vie inférieur à 780 euros par mois.

Le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés (D9) est 4,6 fois supérieur au niveau de vie plafond des 10 % les plus modestes (D1).

Note : Les évolutions de niveau de vie sont calculées en euros constants de 2016, c'est-à-dire après neutralisation de l'inflation.

Champ : ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee, ERF5 2007 et 2016 (pour métropole) - Filosofi 2016 (pour La Réunion)

La précarité monétaire est en outre plus aiguë pour les Réunionnais les plus modestes que pour les Métropolitains les plus pauvres. Ainsi, l'intensité de la pauvreté est toujours plus prononcée sur l'île qu'en métropole. La moitié des personnes pauvres y disposent de moins de 780 euros par mois et par unité de consommation (UC), soit 24,6 % de moins que le seuil de pauvreté contre 20,4 % en métropole. Toutefois, l'intensité de la pauvreté s'atténue depuis 2007 à La Réunion (- 3 points), tandis qu'elle reste stable en métropole.

### Les inégalités de revenu diminuent sensiblement, mais restent élevées

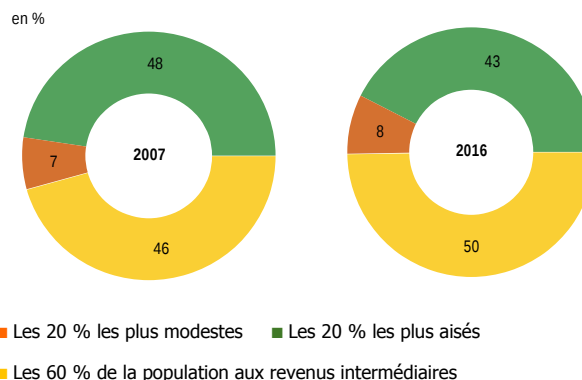
Même si elles restent bien plus élevées qu'en métropole, les inégalités de revenus diminuent fortement sur l'île depuis 2007. Ainsi, le niveau de vie plancher des 10 % les plus aisés est 4,6 fois plus élevé que celui des 10 % les plus modestes en 2016. Ce rapport était de 5,5 en 2007.

Par ailleurs, en 2016, les 20 % les plus aisés concentrent 43 % de la masse des revenus disponibles par UC tandis que les 20 % les plus modestes disposant de 8 %, soit 5,7 fois moins (figure 2). Neuf ans auparavant, ce rapport s'élevait à 7, les 20 % les plus aisés en disposent de seulement 48 % de l'ensemble des revenus disponibles. L'écart reste néanmoins plus important qu'en métropole, où les 20 % les plus aisés reçoivent une part des revenus disponibles 4,3 fois supérieure à celle des 20 % les plus démunis.

Ce rééquilibrage dans la répartition des revenus a toutefois essentiellement bénéficié aux Réunionnais aux revenus intermédiaires. Ils se partagent désormais 50 % de la masse des revenus disponibles contre 46 % en 2007.

## 2. La réduction des inégalités profite d'abord aux ménages aux revenus intermédiaires

Répartition de la masse totale de revenu disponible par UC à La Réunion en 2007 et 2016



Champ : ménages dont le revenu disponible est positif ou nul.

Sources : Insee, ERF5 2007 - Filosofi 2016.

### Fort rattrapage des niveaux de vie pour les 40 % de Réunionnais les plus modestes

Les revenus des ménages les plus modestes augmentent plus vite à La Réunion qu'en métropole entre 2007 et 2016. Par conséquent, l'écart avec la métropole se réduit. Taux de pauvreté et intensité de la pauvreté tendent donc à diminuer. Sur la période, le niveau de vie moyen des 40 % des Réunionnais les plus modestes augmente ainsi de 2,1 % en moyenne chaque année, une fois neutralisés les effets de l'inflation (figure 3). Cela représente un gain de 130 euros par mois et par UC en neuf ans. En comparaison, le niveau de vie moyen augmente de 0,6 % seulement par an pour les 40 % des Métropolitains les plus modestes. Comme en métropole, les revenus d'activité et dans une moindre mesure les minima sociaux portent la hausse des revenus de ces ménages. Viennent ensuite les revenus issus des retraites et pensions.

Les ménages les plus modestes ont en outre davantage bénéficié de la mise en place de la prime d'activité au 1<sup>er</sup> janvier 2016, en remplacement du Revenu de solidarité active (RSA) et de la prime pour l'emploi. En 2016, si la prime d'activité concerne 35 % des ménages réunionnais, 46 % de ces ménages les plus modestes en sont bénéficiaires.

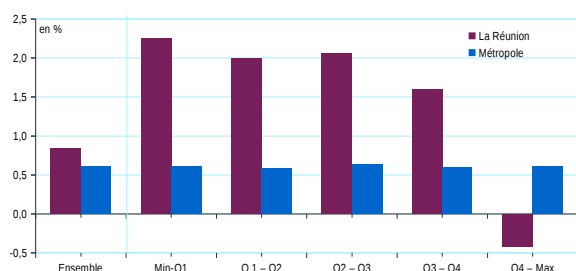
### Forte dépendance aux prestations sociales parmi les 40 % les plus modestes

Le niveau de vie des 40 % des Réunionnais les plus pauvres demeure fortement dépendant des prestations sociales et des minima sociaux. Ainsi, en 2016, les prestations sociales constituent 55 % de leur niveau de vie moyen contre 20 % pour leurs homologues métropolitains.

L'embellie sur le marché du travail a moins profité aux 20 % les plus pauvres. En effet, c'est la hausse des prestations sociales et plus particulièrement des minima sociaux qui a surtout permis d'accroître leurs revenus.

### 3. Le niveau de vie augmente surtout pour les plus pauvres

Évolution en moyenne annuelle entre 2007 et 2016 des niveaux de vie moyens à La Réunion et en métropole pour les cinq sous-populations entre chaque quintile de niveau de vie



Note : les revenus sont calculés hors revenus financiers imputés. Q1 désigne le premier quintile de niveau de vie, Q2 le deuxième, etc. Champ : ménages dont le revenu disponible est positif ou nul. Sources : Insee, ERF5 2007 - Filosofi 2016.

À La Réunion, en 2016, 253 000 personnes vivent dans des ménages percevant les minima sociaux (hors minimum vieillesse) tels que le RSA, soit 30 % de la population de l'île, comme en 2007. Les 20 % les plus modestes en sont logiquement les premiers bénéficiaires. Ces minima portent ainsi un tiers de l'augmentation du niveau de vie moyen des 20 % les plus pauvres entre 2007 et 2016 (figure 4). Ceux-ci ont bénéficié de leurs revalorisations successives depuis 2007. Par exemple, le montant mensuel du RSA socle en 2016 s'élève à 524 euros, soit 39 euros de plus que le revenu minimum d'insertion (RMI) pour une personne seule neuf ans plus tôt (après neutralisation de l'inflation).

À la suite de la récession économique en 2009 et 2010, les amortisseurs sociaux ont ainsi joué leur rôle dans le maintien du niveau de vie des habitants de La Réunion les plus touchés par la crise. Comprenant notamment des mesures en faveur des chômeurs, le plan de relance national adopté en 2009 a entraîné la progression des dépenses de prestations sociales. Rapportées au nombre d'habitants, ces dépenses progressent plus rapidement qu'en France : + 37 % contre + 27 % entre 2007 et 2017.

Pour les 20 % les plus modestes, ce rattrapage plus rapide en termes de revenus permet de combler en partie l'écart de niveau de vie moyen avec la métropole, celui-ci passant de - 40 % à - 30 %.

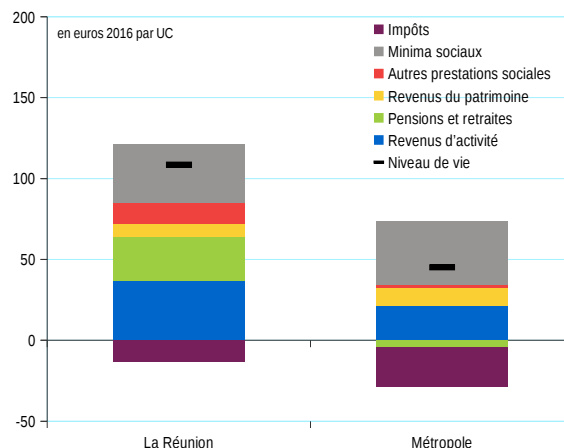
#### Les Réunionnais aux revenus intermédiaires ont davantage bénéficié de l'embellie sur le marché du travail

Entre 2007 et 2016, le niveau de vie moyen des 40 % de Réunionnais aux revenus intermédiaires (niveau de vie compris entre le 2<sup>e</sup> et le 4<sup>e</sup> quintile) augmente également fortement : + 1,8 % en moyenne annuelle contre + 0,6 % en métropole. En neuf ans, l'écart de niveau de vie moyen avec la population métropolitaine analogue se réduit, passant de - 30 % à - 22 % en 2016. La hausse de leurs revenus sur la décennie s'explique principalement par celle

des revenus d'activité : sur 100 euros de revenu disponible supplémentaire, 80 sont issus des revenus d'activité (figure 5). Cette catégorie est la première bénéficiaire de l'augmentation du nombre d'emplois sur l'île, plus rapide que celle de la population (+ 17 % d'emplois supplémentaires entre 2006 et 2016 contre + 9 % pour la population sur la même période). La part de la population à La Réunion vivant dans un ménage qui perçoit des revenus salariaux augmente ainsi de 2 points entre 2007 et 2016, pour atteindre 72 %. Outre l'effet de hausse du nombre d'emplois, les ménages concernés sont aussi, dans une moindre mesure, les premiers bénéficiaires des augmentations de salaire découlant de l'élévation de la qualification des salariés.

### 4. Les minima sociaux et les autres prestations sociales portent la hausse du niveau de vie des 20 % les plus modestes

Évolution des niveaux de vie moyens mensuels des 20 % les moins aisés par type de revenus à La Réunion et en métropole entre 2007 et 2016



Note : les revenus sont calculés hors revenus financiers imputés. Les évolutions de niveau de vie sont calculées en euros constants de 2016. Champ : ménages dont le revenu disponible est positif ou nul. Sources : Insee, ERF5 2007 - Filosofi 2016

Les retraites et pensions contribuent quant à elles pour 27 % à la hausse des revenus des ménages réunionnais aux revenus intermédiaires. Entre 2007 et 2016, le nombre de ménages réunionnais bénéficiant d'une pension de retraite progresse en effet fortement, en lien avec le vieillissement de la population. En outre, les pensions moyennes de retraite sont plus élevées, du fait principalement de durées de cotisations plus longues. La contribution des retraites est plus forte pour cette même catégorie de ménages en métropole, en raison d'un vieillissement plus marqué encore.

#### Le niveau de vie des 20 % les plus aisés recule

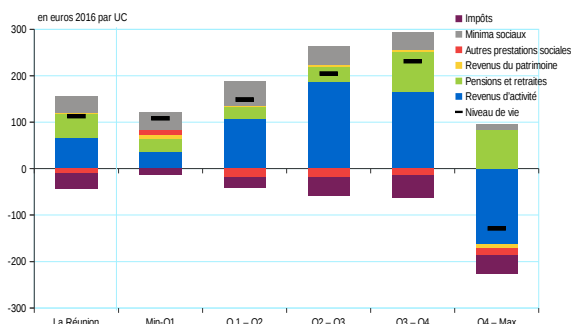
Contrairement aux ménages les plus modestes, le niveau de vie moyen des 20 % les plus aisés à La Réunion recule entre 2007 et 2016 (- 0,4 % en moyenne par an). Cette baisse concerne plus précisément les seuls 10 % les plus aisés. Elle est particulière à La Réunion, le niveau de vie de leurs homologues métropolitains s'accroissant au même rythme que pour le reste de la population.

Toutefois, les 20 % les plus aisés des Réunionnais disposent de niveaux de vie assez proches de ceux de métropole : 3 320 euros par mois et par UC en moyenne contre 3 560 euros.

Le recul du niveau de vie de ces 20 % les plus aisés s'explique par la baisse sensible de leurs revenus d'activité. En particulier, les revenus des travailleurs indépendants diminuent : ceux-ci ont en effet pâti directement de la crise économique. Par ailleurs, la proportion plus importante de ménages retraités parmi ces plus aisés explique la part plus réduite des revenus d'activité dans leur niveau de vie moyen. Ceux-ci disposent, en effet, de revenus plus faibles que durant leur période d'activité. Enfin, malgré des revenus en baisse, le montant de leurs impôts a augmenté, comme pour les autres catégories de ménages.

### 5. Le niveau de vie des 20 % les plus aisés diminue

Évolution des niveaux de vie moyens mensuels pour chacune des sous-populations entre chaque décile de niveau de vie à La Réunion entre 2007 et 2016



Notes : Les revenus sont calculés hors revenus financiers imputés. Les évolutions de niveau de vie sont calculées en euros constants de 2016. Champ : ménages dont le revenu disponible est positif ou nul. Sources : Insee, ERF5 2007 - Filosofi 2016.

### La pauvreté recule davantage dans l'Est et le Sud

La pauvreté baisse le plus au Sud (- 13 points) et à l'Est (- 10 points) de l'île, microrégions qui demeurent néanmoins les plus touchées par la pauvreté (figure 6). En particulier, le Sud a davantage bénéficié de l'amélioration de la situation de l'emploi durant la décennie : la part de personnes en emploi gagne 4,4 points entre 2007 et 2016 contre 2,7 points à La Réunion. Au Nord et à l'Ouest, où les taux d'emploi restent les plus élevés, la pauvreté est toujours un peu moins forte : 34 % et 36 % de personnes pauvres respectivement.

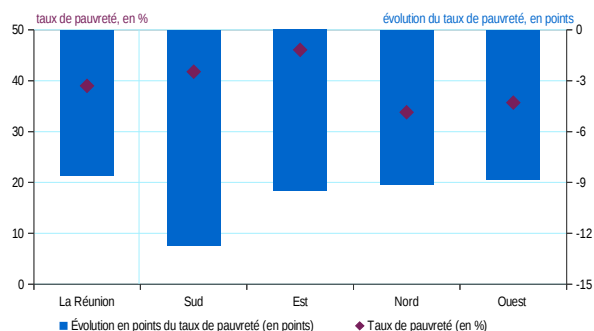
L'embellie sur le marché du travail dans l'Est et le Sud se traduit ainsi par une hausse du niveau de vie moyen supérieure à celles des microrégions Nord et Ouest : + 1,7 % et + 1,4 % contre + 0,4 % et + 0,3 % en moyenne annuelle. Ainsi, les revenus d'activité ont fortement contribué à l'élévation des niveaux de vie dans l'Est et dans le Sud (73 % et 69 % respectivement - figure 7).

■ 10 ans après la crise de 2007-2008

Par ailleurs, les niveaux de vie du Sud ont également bénéficié des revenus issus des retraites et des pensions. D'ailleurs, c'est la microrégion qui abrite la plus grande part de retraités. Ainsi, 29 % de la population du Sud vit dans un ménage qui dispose de revenus provenant des retraites et pensions (27 % à La Réunion), soit 7 points de plus qu'en 2007 (+ 5 points à La Réunion).

### 6. La pauvreté recule plus fortement dans le Sud entre 2007 et 2016

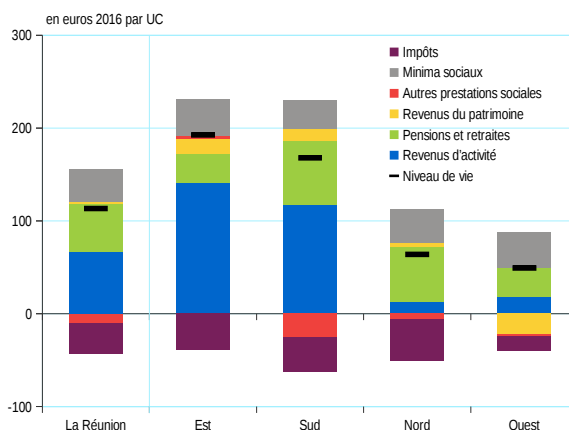
Taux de pauvreté en 2016 et évolution du taux de pauvreté entre 2007 et 2016



Lecture : En 2016, le taux de pauvreté est de 39 % à La Réunion, soit 9 points de moins qu'en 2007. Champ : ménages dont le revenu disponible est positif ou nul. Sources : Insee, ERF5 2007 et Filosofi 2016.

### 7. Les revenus d'activité contribuent le plus à l'élévation du niveau de vie dans l'Est et le Sud

Évolution des niveaux de vie moyens mensuels par microrégion entre 2007 et 2016 (en euros par UC)



Notes : Les revenus sont calculés hors revenus financiers imputés. Les évolutions de niveau de vie sont calculées en euros constants de 2016. Champ : ménages dont le revenu disponible est positif ou nul. Sources : Insee, ERF5 2007 et Filosofi 2016.



## Méthode

L'étude porte sur l'évolution de la pauvreté et des inégalités de niveaux de vie. Le seuil de pauvreté considéré est le seuil de pauvreté mesuré au plan national. Les niveaux de vie sont exprimés par unité de consommation pour tenir compte de la taille et de la structure des ménages.

Les évolutions de revenus sont corrigées de l'évolution moyenne des prix à la consommation. En revanche, les niveaux de vie sont exprimés en euros courants de 2016 et ne sont pas corrigés des écarts de niveau des prix, qui peuvent constituer une source d'écart des conditions de vie à revenu donné.

Depuis 2014, à La Réunion, l'analyse de la pauvreté monétaire et du revenu disponible des ménages mobilise le Fichier Localisé Social et Fiscal (FiLosoFi). À partir du millésime 2015, le revenu disponible des ménages à La Réunion intègre comme en métropole les « revenus financiers imputés ». Certains revenus financiers, comme ceux des livrets d'épargne, sont estimés, car ils ne sont pas soumis à déclaration auprès de l'administration fiscale. De plus, certains revenus des assurances-vie ayant un caractère exceptionnel sont annualisés.

Ces résultats ne sont pas strictement comparables à ceux des études précédentes, portant sur les revenus 2007 et 2010, réalisées à La Réunion à partir de l'Enquête revenus fiscaux et sociaux (ERFS). En effet, des changements méthodologiques et des améliorations ont été réalisés, notamment sur le champ des revenus couverts. Toutefois, pour permettre l'analyse des évolutions dans le temps entre 2007 et 2016, les mêmes traitements et champs couverts ont été appliqués sur les deux années considérées pour les rendre le plus comparables possibles. Ainsi, les évolutions ne prennent pas en compte les revenus financiers imputés présents en 2016 et les données de 2007 sont calculées sur le champ des revenus disponibles positifs.

Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté.

## Définitions

**Minima sociaux** : revenu de solidarité active (RSA) socle, allocation adulte handicapé (AAH), complément AAH sans AAH et minimum vieillesse, prime d'activité.

**Autres prestations sociales** : allocations logement et allocations familiales.

**Revenu disponible** : ensemble des revenus d'activité, des retraites et pensions, des revenus du patrimoine, des revenus financiers et des prestations sociales (prestations familiales, aides au logement et minima sociaux).

**Unités de consommation (UC)** : elles permettent de comparer les niveaux de vie des ménages de tailles et de compositions différentes. Le premier adulte du ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC, les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

**Niveau de vie** : revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'UC. Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le seuil de pauvreté dit « métropolitain » est fixé à 60 % du niveau de vie médian observé en métropole, soit 1 026 euros par mois et par UC en 2016. Le taux de pauvreté est la part des personnes pauvres, c'est-à-dire vivant dans un ménage qui dispose de moins de 1 026 euros par mois et par UC.

**Intensité de la pauvreté** : Écart relatif entre le niveau de vie médian de la population pauvre et le seuil de pauvreté. Plus cet écart est élevé plus le revenu des personnes pauvres est éloigné du seuil de pauvreté.

## Pour en savoir plus

- Perrain D., « [La Réunion dix ans après la crise de 2007-2008 - L'emploi public influe fortement sur la dynamique du marché du travail](#) », Cerom, novembre 2019 ;
- Seguin S., « [10 ans après la crise de 2007-2008 - Le chômage retrouve en 2018 son niveau d'avant-crise](#) », Cerom, novembre 2019 ;
- Arhan-Hoarau F., Aouriri M., « [10 ans après la crise de 2007-2008 - Le système bancaire réunionnais](#) », Cerom, juillet 2019 ;
- Bourgeois J., Duplouy B., « [10 ans après la crise de 2007-2008 - La crise freine le rattrapage économique réunionnais](#) », Cerom, juillet 2019 ;
- « [Revenus et pauvreté des ménages en 2016](#) », Dispositif Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) ;
- Besson L., « [La pauvreté plus présente dans de petites communes rurales](#) », *Insee Flash* n° 131, juin 2018 ;
- Blasco J., Labarthe J., « [Inégalités de niveau de vie et pauvreté en 2015 et sur longue période](#) », *Insee références*, juin 2018.
- Boiron A., « [Évolution des inégalités de niveau de vie entre 1970 et 2013](#) », *Insee références*, juin 2016.



Le partenariat pour les Comptes économiques rapides pour l'Outre-mer (CEROM) réunit, depuis 2004, les Instituts d'émission (IEDOM-IEOM), l'Agence française de développement (AFD), et les instituts de statistique intervenant dans les départements et collectivités d'outre-mer : l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee), l'Institut de la statistique et des études économiques de Nouvelle-Calédonie (Isee), l'Institut de la statistique de Polynésie française (ISPF).

Il a pour objectifs l'élaboration des comptes rapides, la modélisation de l'évolution des économies et la publication d'analyses macroéconomiques ou thématiques sur les départements et collectivités d'Outre-mer.

Les comptes économiques rapides reposent sur une modélisation macroéconomique alimentée par les premières données disponibles de l'année écoulée. Il ne s'agit donc pas d'un compte définitif. Les estimations pourront faire l'objet d'une révision lorsque la totalité des données de l'année seront connues.



**Directeur de la publication :** Aurélien Daubaire

**Rédaction en chef :** Julie Boé

**Rédacteur :** Ludovic Besson (Insee)

**Éditeur :** IEDOM

**Achévé d'imprimer en novembre 2019**

**Dépôt légal :** ISSN 2114-0456